

ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONALE ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME 2025- 2027 (EPRINT)



Webinaire

23 octobre 2025

Jo-Annie Besner
Coordonnatrice,
Structuration de l'offre

jbesner@monteregie.ca

514 506-6811

TOURISME
MONTÉRÉGIE

ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL ET DE TRANSFORMATION NUMÉRIQUE EN TOURISME 2025-2027 (EPRTNT)

Volonté commune du ministère du Tourisme (MTO) et de Tourisme Montérégie de s'associer pour soutenir financièrement et accompagner les entreprises touristiques situées en Montérégie dans leur développement et leur croissance, et ce, dans une approche responsable et durable.

Premier appel de projets



LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX :



Stimuler l'économie des régions par :

- le développement d'une offre touristique responsable et durable;

- la mise en valeur d'une offre touristique innovante;

- le développement de nouveaux créneaux pour les entreprises touristiques ayant des retombées positives pour la région et sa collectivité ;

Accroître la force d'intervention des entreprises touristiques par :

- la mise en place d'actions ou l'adoption de meilleures pratiques notamment en matière de responsabilités sociales et environnementales des entreprises touristiques;

- l'intégration de solutions innovantes, dont les technologies numériques.

LES OBJECTIFS RÉGIONAUX:



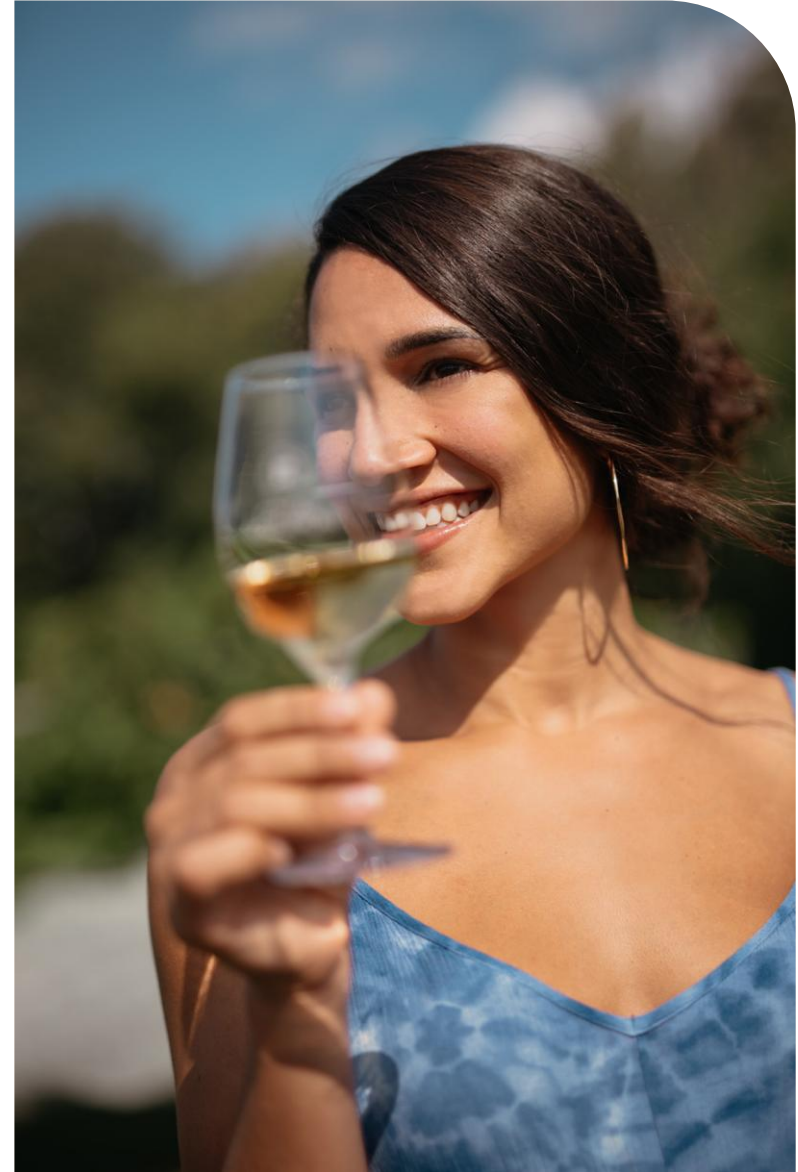
- Allonger la saison touristique et stimuler la fréquentation quatre saisons;
- Valoriser les expériences distinctives ciblant particulièrement les créneaux suivants : tourisme gourmand, plein air, nautisme, tourisme culturel, cyclotourisme, tourisme d'affaires, tourisme sportif et développement d'une offre d'hébergement d'expérience;
- Renforcer l'innovation numérique et collaborative dans les expériences et la gestion des clientèles;
- Maximiser les retombées économiques locales en favorisant les partenariats interentreprises et la cohérence régionale.

LES CONDITIONS MINIMALES DE RECEVABILITÉ :

- Le projet doit se réaliser sur le territoire de la région touristique de la Montérégie;
- La clientèle cible du projet doit être significativement touristique;
- Un plan d'affaires complet qui démontre une viabilité financière;
- Les projets déjà réalisés ou en cours de réalisation au moment de la date du dépôt de la demande ne sont pas admissibles.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE FINANCIÈRE :

- Subvention (aide non-remboursable);
- Le promoteur dispose de 24 mois après la date de l'annonce de l'aide financière pour réaliser son projet et déposer les documents nécessaires au dernier versement.



MISE DE FONDS MINIMALE ET CUMUL DES AIDES GOUVERNEMENTALES

Clientèles admissibles	Mise de fonds minimale du promoteur (% des coûts totaux du projet)	Cumul maximal des aides gouvernementales (% des coûts admissibles du projet)
OBL	50 %	50 %
OBNL, coopérative	20 %	80 %
Entité municipale	20 %	80 %
Communauté, organisme ou nation autochtone	10 %	90 %
Regroupement de clientèles	20 %	Selon les types d'organismes, le % le moins élevé s'applique

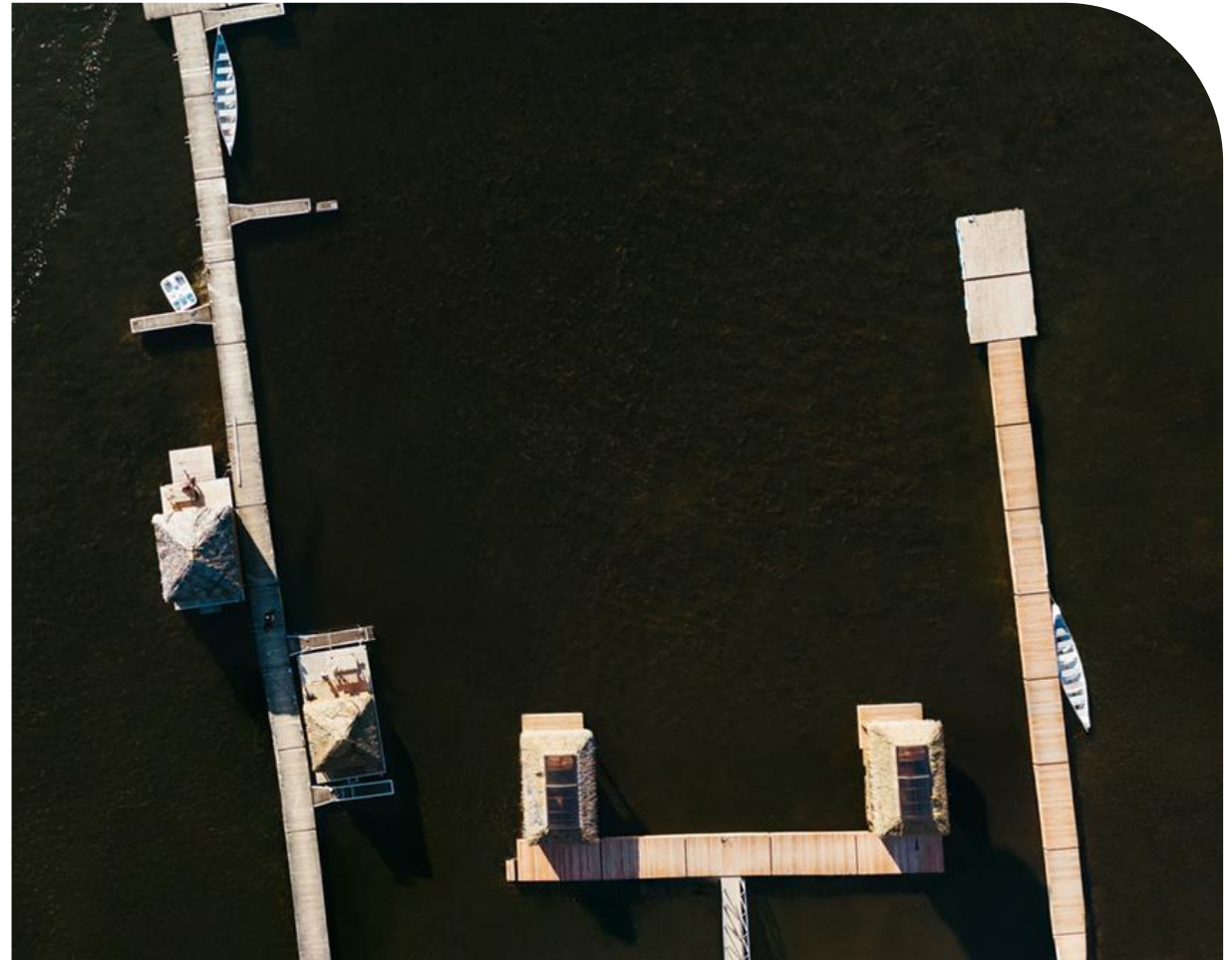
LES CLIENTÈLES ADMISSIBLES :

- Les entreprises touristiques:
 - Organismes à but lucratif (OBL);
 - Organismes à but non lucratif (OBNL);
 - Coopératives;
- Les municipalités;
- Les communautés et les nations autochtones reconnues par l'Assemblée nationale ainsi que les organismes et entreprises touristiques autochtones;
- Tout regroupement de ces clientèles.



LES CLIENTÈLES NON-ADMISSIBLES :

- Les sociétés d'État et les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada;
- Tout requérant inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics;
- Les entreprises non-conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.



LES CATÉGORIES DE PROJETS OUVERTES :

- Attrait, activités et équipements;
- Hébergement;
- Structuration de l'offre;
- Festivals et Événements;
- Études et services-conseils;
- Développement numérique.



ATTRAITES, ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS & HÉBERGEMENT

- Types de projet admissibles :

- Construction, agrandissement ou amélioration;
- Développement ou renouvellement;
- Consolidation, implantation, expansion ou modernisation;
- Nouveau projet d'hébergement insolite.

- Coût minimal : 50 000\$

- Aide maximale: 130 000\$

- *Bonification écoresponsabilité* :

Exemples :

- Réduction des GES et/ou mobilité durable;
- Gestion responsable de l'eau et des matières résiduelles ;
- Approvisionnement auprès de fournisseurs locaux, économie circulaire, etc.;
- Démarche de certification Clé Verte, Green Step, ISO, Leed, etc..

LES COÛTS ADMISSIBLES :

- Construction, reconstruction, agrandissement, aménagement, adaptation ou reconversion, remplacement d'une infrastructure ou d'un équipement et déploiement d'une nouvelle expérience;
- Construction et acquisition d'équipement permettant d'améliorer la capacité d'attraction et de favoriser la rétention de la main-d'œuvre;
- Honoraires à des professionnels reconnus pour conception ou ingénierie, à du personnel technique ou à des consultants pour la surveillance et gestion du projet admissible, honoraires reddition de comptes;
- Honoraires relatifs à l'élaboration du projet (études préalables, plans, plan de développement écoresponsable, etc.). Rétroactif jusqu'à deux ans;
- Coûts d'achat et d'installation d'équipements et mobiliers spécialisés;
- Coûts d'intégration de pratiques durables ou améliorant la capacité d'adaptation aux changements climatiques;
- Etc.

STRUCTURATION DE L'OFFRE

Type de projets admissibles :

- Présentant une thématique représentative de la région et avoir un impact sur son territoire. Ils peuvent être coordonnés par une association touristique, MRC ou municipalité, par exemple. Un appui financier de différents organismes ou entreprises du territoire est requis;
- Exemple de projets : Implantation de routes et circuits touristiques, développement d'un produit thématique et identitaire pour la région, initiatives permettant d'améliorer l'accès aux territoires, l'intermodalité et la mobilité durable des voyageurs, etc. La pérennité des projets devra être démontrée et s'échelonner sur plus de trois ans.

Coût minimal de projet: 15 000\$

Subvention maximale de l'EPRTNT: 50 000\$





LES COÛTS ADMISSIBLES :

- Honoraires de firmes ou de consultants spécialisés;
- Frais de déplacement, frais généraux, salaires et avantages sociaux des ressources humaines, s'ils sont consacrés spécifiquement à la réalisation du projet;
- Coûts reliés à l'achat et à l'installation d'équipements nécessaires à la structuration de l'offre;
- Taxes nettes (excluant la partie remboursée) afférentes aux coûts admissibles.

FESTIVALS & ÉVÉNEMENTS :

- L'organisation et la tenue d'un festival ou d'un événement;
- L'appui d'un aspect spécifique visant le développement et la croissance;
- Fait référence à une manifestation publique, produite et tenue au Québec, organisée en fonction d'une thématique et d'une programmation d'activités suscitant un achalandage significatif de visiteurs (excursionnistes et touristes) et qui animent la destination;
- Les festivals et les événements ponctuels démontrant une capacité à susciter un achalandage significatif de visiteurs (excursionnistes et touristes) et animant la destination peuvent être considérés;

Coût minimal de projet: 50 000\$

Subvention maximale de l'EPRTNT: 50 000\$

LES COÛTS ADMISSIBLES :

- Les coûts relatifs à l'édition soutenue ou à un aspect spécifique visant le développement et la croissance;
- Coûts d'administration;
- Coûts de programmation;
- Coûts de promotion, de marketing et de communication;
- Frais de gestion du site et des installations;
- Coûts des produits destinés à la revente;
- Frais de déplacement, frais généraux, salaires et avantages sociaux des ressources humaines du promoteur en lien avec l'événement;
- Les commandites de biens et de services lorsqu'elles sont auditées (limitées à 50 % des coûts totaux admissibles).

ÉTUDES ET SERVICES-CONSEILS

Types de projets admissibles :

Une aide financière peut être accordée pour donner un contrat à un consultant afin de réaliser une étude, un diagnostic, un accompagnement individuel en entreprise, des services-conseils ou tout autre projet visant:

- L'amélioration de ses pratiques d'affaires;
- Ses besoins numériques;
- Le développement d'un nouveau projet ou activité;
- Le développement et mise en place de politiques, pratiques ou initiatives responsables et durables;
- L'identification de solutions d'affaires, un diagnostic d'adaptation aux défis sociaux, environnementaux et technologiques et mise en place de projets innovants;
- Le mandat doit être réalisé par une firme spécialisée ou une organisation reconnue, à la suite d'un appel d'offres de service (deux soumissions requises).

Coût minimal de projet: 10 000\$

Subvention maximale de l'EPRTNT: 20 000\$

LES COÛTS ADMISSIBLES :

- Honoraires professionnels de firmes ou consultants spécialisés pour la réalisation d'études spécifiques concernant le développement de l'offre touristique d'un territoire ou pour la réalisation de l'accompagnement visé pour l'amélioration de la qualité des services et produits;
- Les taxes nettes (excluant la partie remboursée) afférentes aux coûts directs.



DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

Types de projets admissibles :

- Projets visant l'augmentation des interactions virtuelles ou numériques avec la clientèle;
- La transition numérique en vue d'une meilleure efficacité organisationnelle;
- L'acquisition et l'implantation de solutions numériques liées à la transaction, à l'expérience client ainsi qu'à la gestion et à l'optimisation des données clients et des revenus de vente (adaptation, optimisation ou diversification de solutions actuelles ou amélioration de la connexion de diverses solutions entre elles);

Coût minimal de projet: 10 000\$

Subvention maximale de l'EPRTNT: 30 000\$

LES COÛTS ADMISSIBLES :

- Honoraires professionnels pour l'accompagnement et l'implantation des solutions proposées;
- Achats d'équipements technologiques ou autres permettant l'usage de la solution;
- Un premier abonnement (maximum de 24 mois) à des services infonuagiques si la solution est offerte dans cette technologie;
- L'achat de matériel, de logiciel ou d'application mobile;
- L'achat de progiciel de gestion intégré;
- L'achat de logiciel de commerce électronique;
- Les honoraires professionnels liés à la formation ou au perfectionnement des ressources humaines responsables de la mise en œuvre du projet de développement numérique;
- Les taxes nettes (excluant la partie remboursée) afférentes aux coûts admissibles.

LES RÈGLES PARTICULIÈRES :

- RÈGLES CONCERNANT L'ADJUDICATION DES CONTRATS

- Aide assortie de l'obligation de procéder à un appel d'offres public pour l'adjudication d'un contrat de construction de 100 000 \$ ou plus.

- POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE ET À L'ENVIRONNEMENT DES BÂTIMENTS ET DES SITES GOUVERNEMENTAUX ET PUBLICS

- Visent tous les projets de construction ou d'agrandissement de 150 000 \$;
- Contacter Jo-Annie Besner pour avoir accès au formulaire à envoyer au MCC.



LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

- Adéquation avec les objectifs de l'EPRTNT 25-27;
- Caractère structurant;
- Qualité en matière de concept, de produits et de services;
- Structure et montage financier (réalisme, structure de financement équilibrée, apport du promoteur, partenaires confirmés, etc.);
- Pertinence;
- Faisabilité;
- Prise en compte des principes de développement durable;
- Alignement stratégique;
- Démonstration du caractère écoresponsable;
- Bonification de l'accueil visiteur;
- Proximité géographique d'une route touristique officielle sera considérée comme un atout.



LES DOCUMENTS EXIGÉS AVEC LA DEMANDE :

- Formulaire rempli et signé transmis en format Excel;
- Plan d'affaires complet du projet;
- Résolution du conseil d'administration (ou l'équivalent) mandatant le signataire de la demande d'aide financière à ce programme et de tout document pertinent à la demande;
- Voir [fiche descriptive de la catégorie](#) pour liste complète

PLAN D'AFFAIRES / PLAN DE PROJET COMPLET :


- Distinct du plan d'affaires général de l'entreprise;
- Liste des autorisations, attestations, certificats et permis ;
- Description de l'entreprise et du projet;
- Analyse du marché;
- Plan de commercialisation;
- Plan d'exploitation;
- Plan de financement;
- **Modèle sur demande !**

FORMULAIRE DE DEMANDE :

Onglet description du projet :

2	A	B	C	DE
3		Description du PROJET		
4	Titre du projet :	Optimisation et réaménagement du parcours client chez XYZ ou Édition 2024 de l'événement XYZ		
	Description du projet :	Concis, mais complet pour illustrer clairement. Ex : Optimisation et réaménagement du parcours client par l'ajout de X, Y et Z (nommer les dépenses). On veut connaître le qui, quand, quoi, où, pourquoi (bref) et pour qui. Nommer le besoin (projet d'étude), description du F&E.		

[<](#) [>](#) ... [Admissibilité projet](#) [Demandeur](#) [Sommaire projet](#) [Montage financier](#) [Objectif](#)

Prêt  Accessibilité : consultez nos recommandations

INFORMATIONS UTILES À FOURNIR :

Onglet montage financier : Ajustez montant en conséquence (avec ou sans bonification)

	A	B	C	D	E	F	GH	
18		Total					-	\$
19								
20		Montage financier – Financement du projet						
21		Ventilation du financement	Précisions (ex. : programme)	Type d'aide	Statut confirmé, en attente, refusé, non demandé	Montant		
22		Mise de fonds		Apport de fonds propres	Confirmée	40 000	\$	
23								
24								
25								
26								
27								
28								
29								
30								
31								
32		Montant demandé EPRNT		Subvention	En attente	150 000	\$	
33		Total					190 000	\$

INFORMATIONS UTILES À FOURNIR :

Onglet Tendances et DD :

	A	B	C	DE
66	Bonification écoresponsabilité (<u>à compléter uniquement si vous souhaitez inclure cette bonification financière à votre demande d'aide</u>)			
67	<u>Bonification écoresponsabilité (<u>à compléter uniquement si vous souhaitez inclure cette bonification financière à votre demande d'aide</u>)</u>			
68	*Cochez les énoncés applicables et joindre les pièces justificatives à votre demande, si disponibles.			
69		<input type="checkbox"/>	Réduction de la consommation énergétique	
70		<input type="checkbox"/>	Réduction des GES et/ou mobilité durable	
71		<input type="checkbox"/>	Gestion responsable de l'eau et des matières résiduelles	
72		<input type="checkbox"/>	Approvisionnement responsable (fournisseurs locaux, économie circulaire, etc.)	
73		<input type="checkbox"/>	Démarche de certification écoresponsable ou norme environnementale (ex : Clé Verte, Green Step, ISO, Leed, etc.)	
74			Accessibilité universelle ou autres actions d'inclusion clairement démontrées	
75		<input type="checkbox"/>	Protection et mise en valeur du patrimoine naturel ou culturel	
76				
77	Précisions sur les éléments sélectionnés et soumettre les preuves à l'appui:			

LES FORMATIONS UTILES À FOURNIR :

Onglets objectifs et innovation, emploi et achalandage, tendances et DD et accessibilité :

- Élaborez svp !

Onglet échéancier :

- Les projets ne doivent pas être déjà débutés au moment du dépôt de la demande;
- Doivent se réaliser dans un délai de 24 mois maximum suivant la lettre d'annonce.

Onglet Signature et autorisation :

- Ne pas oublier de remplir (à la fin complètement)



1^{ER} ET 2^{ÈME} APPEL DE PROJETS :

- Premier appel de projets: 31 octobre 2025 au 15 décembre 2025, 16h59;
 - Réponse approximative au printemps (3-4 mois de traitement).

- Deuxième appel de projets : 9 janvier au 6 mars 2026, 16h59;
 - Réponse approximative en juin 2026.

- Remplir le formulaire de pré-admissibilité;

- Si le projet est jugé admissible, Jo-Annie Besner vous transmettra tous les documents requis au dépôt d'une demande;

- Remplir le formulaire *Demande d'aide financière EPRTNT 25-27 région Montérégie* et le retourner, accompagné des documents exigés, à : eprtnt@monteregie.ca

SOUTIEN À LA PRÉPARATION DE VOTRE DEMANDE

Jo-Annie Besner
Coordonnatrice, structuration
de l'offre

eptrnt@monteregie.ca

QUESTIONS OU COMMENTAIRES ?





MERCI!



TOURISME
MONTÉRÉGIE

monteregie.ca